



Direction Régionale de l'Alimentation de
l'Agriculture et de la Forêt CHAMPAGNE-
ARDENNE

Service Régional de l'Alimentation

ETV FAYE THOMAS

17 rue deu Couvent
51170 CRUGNY

AGREMENT
POUR LA DISTRIBUTION ET POUR L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE
DE PRODUITS ANTIPARASITAIRES À USAGE AGRICOLE ET DE PRODUITS ASSIMILÉS

Références :

- Vu les articles L. 254-2, L.254-3, R254-1, R.254-2 et R.254-3 du code rural relatifs à la mise sur le marché, l'application et la distribution des produits antiparasitaires à usage agricole;
- Décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région CHAMPAGNE-ARDENNE au DRAAF de CHAMPAGNE-ARDENNE en date du 10 mai 2010 ;

L'organisme ETV FAYE THOMAS
domicilié à

17 rue deu Couvent

51170 CRUGNY

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : CA01530**

pour effectuer ses activités - de distribution **NON**
- d'application **OUI**

de produits antiparasitaires à usage agricole et de produits assimilés.

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

FAYE THOMAS ETV	51170	CRUGNY
-----------------	-------	--------

Fait à **REIMS**, le 2 décembre 2010

Pour le Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt CHAMPAGNE-ARDENNE,
et par délégation

L'adjoint au Chef du Service régional de l'alimentation,
Philippe Rodilhât